

16 déc 2015 -18:09

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2015

Montant de l'effet retour résultant de la diminution de la TVA sur l'électricité pour l'année 2015

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant de l'effet retour résultant de la mesure relative à la diminution de la TVA sur l'électricité, pour l'année 2015.

Le Bureau fédéral du Plan a fixé le montant de l'effet retour à - 68 millions d'euros pour l'année 2015. A ce moment, la TVA sur l'électricité était cependant de 6%. En raison de l'augmentation de la TVA sur l'électricité à 21%, le Bureau fédéral du Plan a fait une nouvelle analyse de l'impact de la hausse de la TVA sur l'électricité sur l'effet retour, tel que calculé en juin 2015. Le montant de l'effet retour pour la sécurité sociale est donc négatif en 2015 et est fixé à - 74 millions d'euros.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>